

Concours

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1919)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

devons mettre en commun, dans une entente réglée, nos essentielles revendications d'intellectuels et de professionnels.

Nos organes centraux doivent s'approcher des comités de ces associations afin de lier tout ce qui dans les intérêts communs est susceptible d'être lié, et préparer l'union des forces qui assureront leur puissance et leur utile collaboration. Elles peuvent devenir solidaires.

Neuchâtel, le 8 février 1919.

G. Jeanneret.



CONCOURS

Monnaies suisses. *Concours pour les nouvelles monnaies suisses.* Afin d'obtenir des renseignements précis sur le concours pour les nouvelles monnaies suisses, nous nous sommes adressés à M. Adrian, directeur de la Monnaie fédérale à Berne, qui a bien voulu nous communiquer ce qui suit ; nous en profitons pour le remercier de son obligeance.

« Le 30 septembre, dernière date de livraison, il était parvenu à la Direction de la Monnaie à Berne :

De 7 artistes du concours restreint, 46 projets ; de 47 artistes du concours général 222 projets, ce qui fait un total de 268 projets (avers et revers comptés séparément) sur lesquels le jury devait se prononcer.

Le jury de sept membres se composait (par ordre alphabétique de MM. Paul Adrian, directeur de la Monnaie fédérale (d'office) ; Rudolf Mûnger, peintre et héraldiste, à Berne ; Ampellio Regazzoni, professeur et sculpteur, à Fribourg ; D^r E.-A. Stückelberg, professeur à l'Université de Bâle ; James Vibert, professeur et sculpteur à Carouge ; D^r Jos. Zemp, professeur à l'École polytechnique, à Zurich ; et E. Zimmermann, sculpteur à Zollikon près Zurich.

Avait été invités au concours restreint par le Département fédéral des Finances et sur le préavis de la Commission fédérale des Beaux-Arts les sept artistes suivants : Giuseppe Foglia, sculpteur à Lugano ; Hans Frei, médailleur à Bâle ; Manuel Gagnebin, médailleur à Berne ; Hermann Haller, sculpteur à Zurich ; Karl Hänni, sculpteur à Berne ; Émile Martin, sculpteur à Perroy ; Maurice Sarkinof, sculpteur à Genève.

Tous les sept invités ont pris part au concours. Le jury se réunit en totalité les 26 et 27 octobre et nomma comme président le directeur de la Monnaie.

Aucun des projets du concours restreint ne peut être choisi par le jury. Dans le concours général le jury attribua un prix de Fr. 600 — aux projets d'avers portant « Morgenstern » et « Berg ». L'auteur en est M. Paul Burckhard, de Richerswil, actuellement à Munich. Ces deux projets ont été reconnus comme équivalents et ont été recommandés au Conseil fédéral pour l'exécution. Cependant le jury donnerait la préférence au projet « Berg ». Il a été décerné des prix de Fr. 200 — aux projets d'avers de M. Alfred Jacot-Guillarmod, professeur à l'École des Arts et Métiers, à Genève; M. Ernest Dahlmann, sculpteur à Zurich; M. Arnold Hünérwadel, sculpteur à Zurich, et M. Hugo Siegwart, sculpteur à Lucerne.

Quant aux revers, aucun des projets présentés n'a pu être primé.

Le jury proposa en conséquence au Conseil fédéral qu'après décision entre les projets « Berg » ou « Morgenstern », il invite l'auteur de ces projets à apporter quelques modifications de détail suivant les vœux du jury et qu'en même temps il compose un projet de revers également sur les indications du jury. Sur ces deux nouveaux projets le jury aura à se prononcer encore une fois, après quoi le Conseil fédéral pourra prendre une décision. »



DIVERS

Monument commémoratif. Notre collègue M. François Gos nous envoie une série de trois lithographies représentant des vues du monument commémoratif belge à Amersfoort auquel il a personnellement collaboré en créant une frise sculptée de 11 m. sur 2 m. de hauteur, représentant la paix après les souffrances. *A.* Des enfants, prêts au retour, dansent sous des arbres chargés de fleurs. *B.* Une femme porte sur l'épaule une lourde gerbe de blé; elle symbolise la moisson d'expériences et de connaissances recueillies en Hollande. *C.* Le soldat sans armes, la main à la charrue, va reprendre avec vaillance sa tâche de paix dans sa patrie. Dans les pylones latéraux, deux grandes statues: à gauche, le Forgeron, le marteau appuyé sur l'enclume; à droite, la femme, au visage durci par la souffrance, et ses deux enfants,